



**KEM ONE**

EXTRACTION DE SAUMURE PAR PUIITS ET DOUBLETS DE PUIITS  
CHAMP DE VAUVERT - CONCESSION DE PARRAPON

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
AU TITRE DES TRAVAUX MINIERS

**PJ. n°80 du CERFA 15964-03**

**Justification que le demandeur a qualité pour  
présenter le dossier**

Commune de Vauvert (Gard)

Rn23.195  
Mars 2024



Contacts Mica Environnement :  
Siège : Route de Saint-Pons – Ecoparc Phoros – 34600 BEDARIEUX - 04 67 23 33 66 – [siege.herault@mica-environnement.com](mailto:siege.herault@mica-environnement.com)  
Agence Lyon : 582, allée de la Sauvegarde – 69009 LYON - 04 78 64 84 75 – [agence.lyon@mica-environnement.com](mailto:agence.lyon@mica-environnement.com)  
Nouvelle-Calédonie : Bâtiment Cap Horn, Bureau 14, 2A rue Lapérouse - 98800 NOUMEA - (+687) 44 18 20 – [contact@mica.nc](mailto:contact@mica.nc)

## ORGANISATION GENERALE DU DOSSIER

PJ du CERFA 15964-03	Contenu
<b>CERFA 15964-03 : Pièces à joindre pour tous les dossiers</b>	
<b>PJ n°1</b> Plan de situation	- Plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 sur lequel est indiqué l'emplacement du projet
<b>PJ n°2</b> <i>Eléments graphiques, plans</i>	<i>Les éléments graphiques, plans et cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier se trouvent dans les parties nécessitant une illustration.</i>
<b>PJ n°3</b> Maitrise foncière	- Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
<b>PJ n°4</b> Etude d'impact environnemental  <i>Réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3-1 du code de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description sommaire du projet</li> <li>- Etat actuel</li> <li>- Incidences brutes du projet et incidences cumulées</li> <li>- Justification et raisons du choix du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les plans et programmes</li> <li>- Remise en état du site</li> <li>- Mesures d'évitement et de réduction et incidences résiduelles</li> <li>- Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi</li> <li>- Méthodes</li> <li>- Noms et qualités des auteurs</li> </ul>
<b>PJ n°7</b> Note de présentation non technique du projet	- Note de présentation non technique
<b>VOLET 3/. AUTORISATION AU TITRE DES TRAVAUX MINIERS</b>	
<b>PJ n°80</b> La justification que le demandeur a qualité, en application du code minier, pour présenter le dossier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande</li> <li>- Présentation du demandeur et renseignements administratifs</li> <li>- Description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose</li> <li>- Titre minier</li> <li>- AP 2019 – autorisation minière</li> </ul>
<b>PJ n°81</b> Méthode d'exploitation envisagée et de travaux projetées	- Un exposé relatif aux méthodes de d'exploitation envisagées et, le cas échéant, aux tranches de travaux projetées
<b>PJ n°82</b> Document unique d'évaluation des risques	- Le document unique d'évaluation des risques prévu à l'article R. 4121-1 du code du travail

PJ du CERFA 15964-03	Contenu
<b>PJ n°83</b> Conditions de l'arrêt des travaux	- Un document indiquant, à titre prévisionnel, en vue de l'application des dispositions des articles L. 162-2 et L. 163-1 et suivants du code minier, les conditions de l'arrêt des travaux ainsi que l'estimation de leur coût.
<b>PJ n°86</b> Garanties financières	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 162-2 du code minier [7° de l'article D. 181-15-3 bis du code de l'environnement]
<b>PJ n°88</b> Etude de dangers <i>Définie au III de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Description sommaire du projet et son environnement</li><li>- Moyens généraux concourant à la maîtrise des dangers</li><li>- Identification et caractérisation des potentiels de dangers</li><li>- Accidentologie et retour d'expérience</li><li>- Analyse des risques</li><li>- Résumé non technique de l'étude de dangers</li></ul>

## SOMMAIRE

<b>1 - LETTRE DE DEMANDE D’AUTORISATION D’EXPLOITER .....</b>	<b>5</b>
1.1 - LETTRE DE DEMANDE .....	5
1.2 - POUVOIRS DU SIGNATAIRE .....	6
<b>2 - PROCEDURE ET CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>7</b>
2.1 - HISTORIQUE ET AUTORISATIONS ANTERIEURES .....	7
2.2 - CADRE REGLEMENTAIRE .....	8
<b>3 - PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET .....</b>	<b>9</b>
3.1 - RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE DECLARANTE .....	9
3.2 - SIEGE SOCIAL .....	9
3.3 - SIGNATAIRE .....	9
3.4 - CHARGES DU DOSSIER .....	9
<b>4 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L’EXPLOITANT .....</b>	<b>11</b>
4.1 - CAPACITES TECHNIQUES DU GROUPE KEM ONE.....	11
4.1.1 - <i>Le groupe Kem One</i> .....	11
4.1.2 - <i>Kem One en France</i> .....	12
4.1.3 - <i>Site de la Saline de Vauvert</i> .....	12
4.2 - CAPACITES FINANCIERES DU GROUPE KEM ONE .....	15
4.2.1 - <i>Capacités financières</i> .....	15
4.2.2 - <i>Engagements financiers d’ARKEMA</i> .....	16
4.2.3 - <i>Organismes d’assurance</i> .....	16

# 1 - LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

## 1.1 - LETTRE DE DEMANDE

---

Saline de VAUVERT  
BP30  
30600 VAUVERT  
Tel: +33(0) 66 73 16 16

Monsieur le Préfet du Gard  
10, avenue Feuchères  
30045 NIMES Cedex 9

Vauvert, le 22 mai 2024

*Affaire suivie par : M. François-Xavier GLOUX  
tél. : 06 62 18 14 48  
email : francois-xavier.gloux@kemone.com*

**Objet : Demande d'autorisation environnementale pour l'ouverture de travaux miniers d'exploitation dans la concession de mines de sel de sodium dite de PARRAPON au bénéfice de la société Kem One SAS sur la commune de Vauvert dans le Gard.**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Emmanuel GOLDBERGER, Directeur des Opérations de la société Kem One SAS (inscrite au RCS de Lyon sous le numéro RCS 538 695 040), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouverture de travaux miniers souterrains dans la concession de mines de sel de sodium, dite concession de PARRAPON, située sur les communes de Beauvoisin et Vauvert dans le département du Gard.

L'autorisation d'ouverture de travaux miniers concerne la réalisation de trois doublets de puits et la création de deux puits ainsi que les infrastructures associées, sur le territoire de la commune de Vauvert.

Cette demande d'autorisation est effectuée conformément aux dispositions du décret n° 2023-13 du 11 janvier 2023 relatif à l'autorisation environnementale des travaux miniers.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.



Emmanuel GOLDBERGER  
Directeur des Opérations



Saline de VAUVERT  
BP30  
30600 VAUVERT  
Tel: +33(0) 66 73 16 16

Copie

DREAL Occitanie  
Unité inter-departmental Gard-Lozère  
Mme Sandrine ILIOU  
89 rue Weber – CS 52002  
30900 Nîmes Cedex 02

## **1.2 - POUVOIRS DU SIGNATAIRE**

---

Monsieur Paolo BARBIERI est le signataire de la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en sa qualité de Président de la société Lune BidCo, elle-même Présidente de la société KEM ONE SAS.

La copie de l'extrait KBis faisant mention de la délégation au bénéfice de Monsieur Paolo BARBIERI, en qualité de président de Lune BidCo est jointe en annexe du présent document.

## 2 - PROCEDURE ET CADRE REGLEMENTAIRE

### 2.1 - HISTORIQUE ET AUTORISATIONS ANTERIEURES

La Saline de Vauvert située dans le Gard a été créée en 1973 et exploite deux champs de puits, l'un situé à Vauvert (champ de Parrapon) et l'autre à Beauvoisin (champ de la Galine) qui permettent l'extraction de sel par dissolution d'un gisement de sel situé à près de 2 000 m de profondeur.

Cette exploitation de saumure, qui relève du code Minier s'effectue au sein de la concession de mines de sels de sodium, dite concession de PARRAPON d'une superficie de 14,54 km<sup>2</sup>.

Au fil des ans, l'exploitation ininterrompue de la Saline a été effectuée par des exploitants successifs :

- Salines du Sud-Est SOPACHIM ;
- Société CHLOE CHIMIE ;
- ATOCHEM ;
- ELF ATOCHEM / ARKEMA ;
- Et depuis 2012 : KEM ONE.

Les autorisations antérieures d'exploiter dont bénéficie KEM ONE sont les suivantes :

- 1962 : la Compagnie d'Exploration des Pétroles (CEP) découvre, en bordure des Costières du Gard, un bassin salifère datant de l'Oligocène (25 à 35 millions d'années) ;
- 1970 : la société Rhône-Progil par sa filiale la société des Salines du Sud-Est acquiert à Vauvert un domaine de 82 hectares (dont 32 de vignobles) afin d'extraire par dissolution le sel de son sous-sol. Cette date constitue le début de la Saline de Vauvert ;
- 1973 : l'alimentation en saumure de l'électrolyse de Lavéra se fait par un saumoduc ;
- Décret du 8 août 1973 (J.O. du 15/08/1973) autorisant un Permis Exclusif de Recherche de sels de sodium à la société des « Salines du Sud-Est SOPACHIM », pour une durée de 2 ans, durée prolongée de 3 ans (Permis dit de Pierrefeu) le 10/12/76 ;
- Arrêté du 31/01/77 (J.O. du 16/02/77) instituant le permis d'exploitation de mines de sels de sodium dit « Permis de PARRAPON » à la société Les Salines du Sud-Est SOPACHIM & Cie sur une superficie de 12,7 km<sup>2</sup> environ sur le territoire des communes de Vauvert, Beauvoisin et Le Cailar (département du Gard) pour une durée de 5 ans ;
- Arrêté du 08/12/78 (J.O. du 31/12/1978) autorisant la mutation du Permis de PARRAPON au profit de la Compagnie Industrielle et Minière (C.I.M.) ;
- Arrêté du 21/09/81 (J.O. du 10/10/82) autorisant la mutation du Permis d'Exploitation institué par l'arrêté du 31/01/77 au profit de la société CHLOE CHIMIE ;

- Arrêté du 28/09/82 (J.O. du 10/10/82) prolongeant la validité du Permis d'Exploitation de PARRAPON pour une durée de 5 ans au profit de la société CHLOE CHIMIE jusqu'au 16/02/87 ;
- Arrêté du 30/06/83 autorisant la mutation du Permis d'Exploitation dit de PARRAPON au profit de la société ATOCHEM ;
- Arrêté du 30/06/87 (J.O. du 22/07/87) prolongeant la validité du Permis d'Exploitation de mines de sels de sodium de PARRAPON pour une durée de 5 ans au profit de la société ATOCHEM jusqu'au 16/02/92 ;
- Arrêté du 15/11/88 (J.O. du 23/11/88) accordant à la société ATOCHEM une extension de la superficie du Permis d'Exploitation dit de PARRAPON de 15,9 km<sup>2</sup> environ portant la superficie du Permis de PARRAPON à 26,6 km<sup>2</sup> environ sur le territoire des communes de Vauvert, Beauvoisin, Générac, Le Cailar et Saint-Gilles (30 Gard) ;
- Arrêté préfectoral du 30/05/1990 autorisant l'extension de l'exploitation de la saline de Vauvert par la réalisation de 12 doublets au maximum ;
- Décret du 18/05/92 (J.O. du 30/05/92) instituant une concession de mines de sels de sodium dite « Concession de PARRAPON » (Gard) accordée pour 25 ans à compter de la date de publication (30/05/92) sur le territoire des communes de Vauvert et de Beauvoisin sur une superficie de 14,54 km<sup>2</sup> au profit de la société ELF-ATOCHEM S.A. ;
- 1997 : rattachement de la Saline de Vauvert à l'Etablissement de Fos-sur-Mer ;
- Le 13 janvier 2016, la mutation de la concession de PARRAPON au profit de la société KEM ONE SAS a été autorisé par arrêté (NOR : EINL1531169A) ;
- Décret du 12/10/2018 (J.O du 14/10/2018) prolongeant la durée de concession jusqu'au 30/05/2042 sur un périmètre inchangé.
- Arrêté préfectoral n°30-2019 du 20/05/2019 autorisant la création et l'exploitation de deux nouveaux doublets (PA40-41 et PA42-43) ;
- 

La société KEM ONE qui exploite La Saline, est titulaire de la concession minière dont la validité a été prolongée par décret ministériel le 12/10/2018 (NOR : ECOL1815909D), jusqu'au 30 mai 2042 jointe en annexe.

L'entreprise a obtenu le 20/05/2019, un arrêté préfectoral autorisant la création et l'exploitation de deux nouveaux doublets (PA40-41 et PA42-43). Ces deux doublets ont été réalisés en 2019 et 2022.

## **2.2 - CADRE REGLEMENTAIRE**

---

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est constitué en application de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement et conformément aux dispositions Décret n° 2023-13 du 11 janvier 2023 relatif à l'autorisation environnementale des travaux miniers.

## 3 - PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET

### 3.1 - RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE DECLARANTE

La société KEM ONE est une Société par Actions Simplifiée, au capital de 98 025 001 euros.

### 3.2 - SIEGE SOCIAL

KEM ONE  
Immeuble Le Quadrille  
19, rue Jacqueline Auriol  
69008 LYON

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon : N° 538 695 040  
SIRET : 538 695 040 00054 (Etablissement de Fos-sur-Mer)  
APE : 2013B

### 3.3 - SIGNATAIRE

Monsieur Paolo BARBIERI est le signataire de la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en sa qualité de Président de la société Lune BidCo, elle-même, Présidente de la société KEM ONE SAS.

KEM ONE  
Immeuble Le Quadrille  
19, rue Jacqueline Auriol  
69008 Lyon  
☎ : 04 69 67 72 00

### 3.4 - CHARGES DU DOSSIER

François-Xavier Gloux : Responsable Canalisations de Transport / Réglementation - Direction Industrielle

KEM ONE - Siège Social  
Immeuble La Quadrille  
19, rue Jacqueline Auriol  
69008 LYON  
[francois-xavier.gloux@kemone.com](mailto:francois-xavier.gloux@kemone.com)

Anne DELOUCHE : Responsable de la Saline de VAUVERT

KEM ONE

Saline de Vauvert

BP 30

30600 Vauvert

☎ : 04 66 73 16 21/ 06 75 09 28 07

[anne.delouche@kemone.com](mailto:anne.delouche@kemone.com)

## 4 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

### 4.1 - CAPACITES TECHNIQUES DU GROUPE KEM ONE

KEM ONE dispose des capacités techniques et de l'organisation humaine qui lui permettent d'exploiter la concession minière.

#### 4.1.1 - Le groupe Kem One

Avec plus de 1 450 collaborateurs dans le monde, la société KEM ONE est riche de près de 100 ans d'expertise dans la chlorochimie et de plus de 70 ans dans les produits vinyliques. KEM ONE est classé au deuxième rang européen pour la production de PVC.

À partir du sel, KEM ONE fabrique différents produits : du chlore, de la soude, de l'hydrogène, de l'acide chlorhydrique et de l'eau de Javel.

- Le chlore est employé principalement dans la production de PVC et de chlorométhanes ;
- La soude est utilisée comme intermédiaire chimique dans l'industrie (fabrication d'alumine, cellulose, pâte à papier, détergent, traitement de l'eau) ;
- Alliage de chlore et d'éthylène, le PVC présente de nombreux atouts : léger, solide, résistant au feu, totalement recyclable et doté d'une longévité remarquable. Imperméable, il est également imputrescible et insensible aux agressions climatiques. Les qualités du PVC en font une matière incontournable, qui trouve ses principales applications dans les domaines du bâtiment (profilés de portes et de fenêtres, volets, clôtures, canalisations d'eaux usées ou d'eaux pluviales, d'eau chaude et froide...) et de l'industrie automobile. Il est également présent dans de nombreux objets de la vie quotidienne : meubles de jardin, accessoires médicaux, produits cosmétiques, objets de décoration, câbles électriques, cartes de crédit, emballages, jouets, etc.

KEM ONE dispose de fondations robustes, qui lui permettent d'aborder le futur avec de nouvelles ambitions : un outil industriel de qualité, la maîtrise de procédés de fabrication innovants et performants, ainsi que des équipes à l'expertise reconnue et passionnées par leur métier. Fort de ces acquis et animé d'un nouvel élan, KEM ONE souhaite s'ouvrir à de nouveaux horizons et s'imposer en leader, dans toute l'Europe du Sud et en Méditerranée.

Chacun des sites KEM ONE est certifié ISO 9001, ISO 14 0001, ISO 45 001 et ISO 50 001, ce qui garantit la constance de la qualité de ses productions. Tous les sites sont engagés dans des programmes d'amélioration continue, fondés sur des plans de progrès assortis d'objectifs précis et d'actions concrètes, dont les résultats sont régulièrement évalués.

KEM ONE est également adhérent à France Chimie.

KEM ONE garantit ainsi à chacun de ses clients la disponibilité de matériaux et de composants d'une qualité constante, et aussi d'une utilisation toujours plus aisée et plus sûre.

**Chiffres clés de l'entreprise :**

- 1450 collaborateurs
- 7 sites industriels et le siège social en France, 1 site industriel en Espagne
- Des bureaux commerciaux en Espagne, Italie et Turquie
- Chiffre d'affaires 2022 : 1,5 milliard d'euros
- Production annuelle :
  - o Chlore 660 000 t/ an
  - o Soude 730 000 t/ an
  - o Hydrogène 18 000 t/ an
  - o Eau de Javel 25 000 t/ an
  - o Chlorométhanes 130 000 t/ an
  - o Chlorure d'hydrogène 10 000 t/ an
  - o PVC (polychlorure de vinyle) 870 000 t/ an

**4.1.2 - Kem One en France**

La société Kem One est présente sur le territoire français avec pas moins de 7 sites industriels :

- Le site de production de sel de Vauvert
- Le site de production de chlore, soude et CVM de Fos-sur-Mer
- Le site de production de PVC de Balan
- Le site de production de PVC de Saint-Fons
- La plateforme pétrochimique de Berre (production de PVC)
- La plateforme de production de de chlorochimique de Lavéra (chlore, soude, CVM, chlorométhanes et chlorure ferrique)
- Le site de production de PVC de Saint-Auban

En plus de ces sites industriels, l'entreprise possède son siège social à Lyon et qui regroupe environ 160 salariés, ainsi qu'un pôle de compétences de R&D à Saint-Fons, ainsi que des laboratoires d'applications sur Saint-Auban et Saint-Fons.

**4.1.3 - Site de la Saline de Vauvert**

La société KEM ONE emploie actuellement environ 340 personnes son site de Fos-sur-Mer dont environ 15 personnes sur le site de Vauvert (personnel interne/externe).

Le personnel travaillant actuellement sur le site sera formé préalablement à la mise en œuvre des installations projetées qui seront implantées sur le site. Leur bonne connaissance des procédés actuels permettra une adaptation et une prise en main aisée de ces nouvelles installations.

Au sein du site, le Service Fabrication intervient dans tous les domaines touchant à la sécurité:

- étudier les installations nouvelles et les modifications ;
- apporter leur concours dans les relations avec la DREAL° ;
- vérifier la conformité des installations avec les réglementations ;-
- établir les spécifications du matériel et des procédures ;
- assurer la sécurité au niveau des installations.

Le Service Fabrication pourra également s'appuyer sur plusieurs services spécialisés d'assistance, support et conseil à l'exploitation du site.

Les équipes du siège de KEM ONE apportent leur soutien et leur expertise aux équipes locales de Fabrication, afin d'optimiser le fonctionnement et l'efficacité de l'exploitation. Ainsi, les équipes de R&D et d'assistance technique s'efforcent de mettre au point des technologies et des produits toujours mieux adaptés aux exigences de la clientèle et aux enjeux du développement durable.

Les laboratoires de contrôle jouent aussi un rôle important : outre l'analyse des matières premières et des productions, ils contribuent, en collaboration avec les services de fabrication, à améliorer les procédés et les produits.

Sur le plan matériel, le site de Vauvert dispose de moyens propres et peut faire appel également aux moyens des autres sites de KEM ONE.

De plus, la Direction Sécurité et la Direction des Opérations (équipes centrales) apportent leur support aux équipes locales dans leurs domaines d'expertise et en particulier sur tous les sujets en lien avec la réglementation applicable en matière de sécurité et d'environnement.

Enfin, le service Inspection joue un rôle primordial en matière de sécurité des installations par ses actions dans les domaines de la chaudronnerie, tuyauterie, robinetterie. Le service Inspection du site de Fos sur Mer est reconnu par la DREAL depuis mars 96 (DMT/P 28913 du 09.12.96).

#### **4.1.3.1. Capacités techniques du personnel de Vauvert**

Le site de Vauvert est placé sous la responsabilité du responsable de la saline de Vauvert. Le responsable de la saline est directement rattaché au directeur de l'usine de Fos sur mer. Le site emploie actuellement environ 15 salariés.

L'exploitation et opérations sur puits sont assurés par l'équipe exploitation de la saline, incluant une géologue.

Lors des opérations de forage, la société fait appel à des entreprises spécialisées en forage dont la tâche est d'établir puis d'exécuter après validation par Kem One le programme de forage.

Après l'exploitation des puits, lors du délaissement des cavités, il pourra être fait appel à un consultant qui établira le programme de délaissement des cavités basé sur le modèle qu'il établira lui-même à partir des caractéristiques des puits, des cavités et du massif salifère.

Durant toute la période de délaissement des cavités, le personnel de la société communiquera régulièrement les données au consultant qui les intégrera à son modèle.

Les résultats seront communiqués aux autorités administratives.

Après accord formel de la DREAL, la fermeture définitive des puits pourra être envisagée au cas par cas. Un ingénieur de forage expérimenté établira le programme de délaissement conformément aux règles en vigueur (validé par la DREAL) et suivra les opérations de fermeture définitives du puits et dans son rapport final donnera toutes les garanties nécessaires concernant l'isolement des cavités délaissées.

#### **4.1.3.2. Organisation HSE du site de Vauvert**

Vis-à-vis de la DREAL, le responsable de la saline est la personne physique chargée de la direction technique des travaux. Il est délégué pour assumer personnellement la responsabilité de l'application effective des dispositions réglementaires.

L'organisation HSE actuellement en place sur le site de Vauvert ne sera pas impactée par le projet et permettra donc de poursuivre sans rupture les activités HSE et les responsabilités associées.

En ce qui concerne la veille réglementaire, la Saline fait appel à un prestataire spécialisé qui transmet au responsable de la Saline les mises à jour ainsi que les nouveautés relatives aux mines et carrières qui sont susceptibles de concerner la saline. Ce dernier est ensuite chargé de mettre à jour les documents correspondants et de les faire appliquer.

Un rapport mensuel d'activité est établi par le site.

Un rapport annuel d'exploitation est adressé à la DREAL conformément aux prescriptions des articles 35 et 36 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

## **4.2 - CAPACITES FINANCIERES DU GROUPE KEM ONE**

Le présent chapitre concerne les pièces à produire au titre de l'article 5 du décret n°2006-648 pour le dépôt d'une demande de titre minier :

- a/ les 3 derniers bilans et comptes de l'entreprise
- b/ la liste des engagements, garanties, cautions, litiges en cours et risques financiers
- c/ les garanties et cautions dont bénéficie l'entreprise

Si le demandeur n'est pas en mesure de fournir les documents visés ci-dessus, il peut être autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre document approprié

### **4.2.1 - Capacités financières**

Le tableau suivant présente les principales données financières de KEM ONE pour les 4 dernières années :

Données financières (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chiffre d'affaire</b>	958 575 167	933 537 090	924 853 766	835 775 331	1 365 848 763	1 653 410 600
<b>Résultat d'exploitation</b>	56 766 651	21 424 727	41 305 566	527 965	230 163 964	291 273 599
<b>Résultat net</b>	87 766 754	43 694 355	37 695 734	-5 463 604	183 769 193	223 398 087

#### **4.2.2 - Engagements financiers d'ARKEMA**

##### **PUITS DELAISSES**

Arkema a également consenti à apporter son soutien à Kem One en ce qui concerne la prise en charge du passif résultant de l'exploitation passée de la Concession.

Dans ce cadre, Arkema et Kem One ont conclu un contrat d'indemnisation (le **Contrat d'Indemnisation**), relatif à la prise en charge par Arkema, sous certaines conditions, du coût des mesures de remise en état des puits de la mine de Parrapon dont l'exploitation avait cessé définitivement à la date de conclusion du Contrat d'Indemnisation et dont la liste figure en annexe audit contrat (les **Puits Délaissés**).

Au sens du Contrat d'Indemnisation, les mesures de remise en état relatives au Puits Délaissés désignent les travaux de fermeture définitive des Puits Délaissés et les opérations de maintien, de contrôle et de surveillance associées à ces puits que Kem One n'est pas en mesure d'exécuter elle-même sans avoir recours à des moyens externes qui sont (a) imposés au titulaire de la Concession par (i) un arrêté ou une décision d'une autorité administrative compétente non susceptible de recours, ou (ii) un jugement exécutoire ou définitif d'un tribunal compétent, ou (b) requis d'urgence pour répondre à une menace imminente sur la santé ou la sécurité humaine, à l'exclusion de toute opération de purge (continue ou discontinuée) ou réduction du volume des cavités et opérations associées (y compris mise en eau, surveillance de la pression, accélération du fluage du sel).

#### **4.2.3 - Organismes d'assurance**

KEM ONE a souscrit différentes polices d'assurances pour garantir les dommages subis ou provoqués dans le cadre de son activité industrielle, notamment :

- i) **Police Dommages aux biens** : Garantit l'assuré contre les risques affectant les biens déclarés situés sur les sites ou à l'extérieur.
- ii) **Police Responsabilité Civile** : Garantit l'assuré contre les conséquences financières de sa responsabilité civile notamment en cas d'atteinte à l'environnement d'origine accidentelle

# **ANNEXE : Décret de la concession de PARRAPON**

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Décret du 12 octobre 2018 accordant la prolongation de la concession de mines de sels de sodium, dite « Concession de Parrapon » (Gard), à la société Kem One

NOR : ECOL1815909D

Par décret en date du 12 octobre 2018, la concession de mines de sels de sodium, dite « Concession de Parrapon », située dans le département du Gard, instituée par décret du 18 mai 1992, au profit de la société Elf Atochem SA, dont la mutation à la société société Kem One a été autorisée par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2016, est prolongée jusqu'au 30 mai 2042 sur un périmètre inchangé.

Le cahier des charges annexé au décret du 18 mai 1992 est abrogé.

Un extrait du décret sera affiché à la préfecture du département du Gard ainsi que dans les mairies des communes de Vauvert et Beauvoisin. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture et, aux frais du concessionnaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

*Nota.* – Le texte complet de l'arrêté peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, 1, place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex, ainsi qu'à la direction régionale de l'aménagement, du logement et de la nature d'Occitanie, direction risque industriels, département sol sous-sol éoliennes, 520, allée Henri-II-de-Montmorency, 34000 Montpellier.

## ANNEXE : Extrait KBis



N° de gestion 2012B04248

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 14 mars 2024

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	538 695 040 R.C.S. Lyon
<i>Date d'immatriculation</i>	01/08/2012
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Nanterre
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>KEM ONE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	98 025 001,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	19 Rue Jacqueline Auriol Immeuble le Quadrille 69008 Lyon
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations concernant directement ou indirectement la recherche, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation de tous produits chimiques et plastiques ainsi que de leurs dérivés, sous produits divers et de tous produits para chimiques ainsi que l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières de sociétés françaises et étrangères exerçant toutes ou partie de ces activités
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 21/12/2110
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	Luine BidCo
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	19 Rue Jacqueline Auriol Immeuble le Quadrille 69008 Lyon
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	901 446 104 RCS Lyon
<i>Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	BARBIERI Paolo
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 24/09/1964 à Milan (Italie)
<i>Nationalité</i>	Italienne
<i>Domicile personnel</i>	1 Wacchlenstrasse A 8832 Wollerau (Suisse)

**Commissaire aux comptes**

<i>Dénomination</i>	DELOITTE & ASSOCIÉS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	6 Place de la Pyramide Paris la Defense Cedex 92908 Nanterre
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	572 028 041 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	19 Rue Jacqueline Auriol Immeuble le Quadrille 69008 Lyon
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations concernant directement ou indirectement la recherche, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation de tous produits chimiques et plastiques ainsi que de leurs dérivés, sous produits divers et de tous produits para chimiques ainsi que l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières de sociétés françaises et étrangères exerçant toutes ou partie de ces activités
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/07/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon**

44 RUE DE BONNEL  
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2012B04248

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Rue Henri Moissan Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Fabrication de produits chimiques, fabrication de matières plastiques de base
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/07/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Apport partiel d'actif
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	ARKEMA FRANCE
<i>Adresse</i>	4 Cours Michelet 92800 Puteaux
<i>Numéro unique d'identification</i>	319 632 790
<i>Adresse de l'établissement</i>	Quai Louis Aulagne Cs 70055 69190 Saint-Fons
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Fabrication de produits chimiques, fabrication de matières plastiques de base
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/07/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Apport partiel d'actif
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	ARKEMA FRANCE
<i>Adresse</i>	4 Cours Michelet 92800 Puteaux
<i>Numéro unique d'identification</i>	319 632 790

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Bourg en Bresse  
R.C.S. Manosque  
R.C.S. Aix en Provence  
R.C.S. Salon de Provence  
R.C.S. Nîmes

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- *Mention* Apport partiel d'actif de la société ARKEMA FRANCE 319 632 790 RCS NANTERRE à la société KEM ONE anciennement DIFI 7 à compter du 02/07/2012

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT